

enterprise europe network



L'Europe à la portée de votre entreprise.
SUD-OUEST FRANCE

GARANTIES & ASSURANCES

Garantie des crédits acheteurs

Objectifs :

Elle couvre la banque prêteuse contre le risque de non remboursement du crédit (Principal et Intérêts) et de non paiement des différentes sommes dues par l'emprunteur (commissions d'engagement et de gestion).

Bénéficiaires :

Cette garantie est destinée aux banques qui consentent, à un acheteur étranger, un crédit pour lui permettre de régler au comptant l'achat de biens et / ou de services français.

L'opération d'exportation fait alors l'objet de 2 contrats distincts :

- Le contrat commercial, qui peut être garanti au profit de l'exportateur par une police crédit fournisseur (cf. **Garantie au fournisseur**)

- La convention de crédit conclue entre la banque et l'emprunteur, qui définit les modalités d'utilisation des fonds mis à disposition de l'emprunteur ainsi que leurs modalités de remboursement, le taux d'intérêt applicable et les modalités de calcul des frais accessoires au crédit (commissions bancaires diverses).

Actions éligibles :

Cette garantie peut couvrir le risque de fabrication et/ou le risque de crédit :

- le **risque de fabrication** (ou risque d'interruption de marché) : Le risque de fabrication se situe entre la signature du contrat commercial et la fin des obligations contractuelles
- et / ou le **risque de crédit** (ou risque de non paiement) : Le risque de crédit, quant à lui, intervient après la fin des obligations contractuelles et jusqu'au dernier paiement du débiteur étranger.

Cette garantie couvre le risque de fabrication et / ou le risque de crédit en fonction de l'indépendance ou non du fait générateur de sinistre à l'acheteur.

Modalités:

Zones couvertes : Tous Pays

Fonctionnement :

- **Le délai constitutif du sinistre :** Le délai constitutif de sinistre est de 3 mois à partir de la date d'exigibilité de la créance.

- **La quotité garantie** est généralement fixée à 95 %, mais peut être réduite au cas par cas au titre du risque commercial (carence ou insolvabilité du débiteur privé), notamment en raison de la qualité du risque emprunteur.

- **La gestion des devises :** Les opérations financées en devise forte comme *l'Euro, le Dollar américain, le Yen japonais ou le Franc suisse* sont gérées dans la devise du contrat de prêt. Peuvent également être gérés dans la devise locale, sans majoration de la prime, les financements libellés en :

Rand sud-africain	Ringgit malais
Dollar de Singapour	Dirham marocain
Peso mexicain	Roupie indienne
Rouble russe	Dinar algérien
Dollar de Hong Kong	Livre turque
Real brésilien	Peso chilien
Baht thaïlandais	Peso colombien

Contact :

Françoise LAMARQUE

Tél : 06 20 66 84 80

www.coface.fr